Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



Département de Lozère Mairie d'ESCLANÈDES 48230

25 24 25 24

04/04/2023 date de séance : date de convocation: 28/03/2023

n° de délibération : DE2023 - 16

nombre de conseillers en exercice: 11 présents: 6 suffrages exprimés: 8 (pour-8, contre-0) abstention: 0

objet de la délibération :

Budget Primitif Annexe « Eau-

Assainissement »: approbation du Compte

Administratif 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 048-214800567-20230404-BPA EAU CA 2022-BF

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	Х		
BONICEL Pascale		s'est retirée de la salle lors du vote	
BOUNIOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	Х		
MEYRUEIX Franck	Х		
MOURGUES Christine	Х		
PALMIER Jérôme	Х		Х
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
VIEILLDENT Luc	Х	8	

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2022 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement », lequel se résume ainsi :

Section d'investissement :	Section d'exploitation :	
\$ Dépenses 24 805.71 €	Dépenses 104 388.04 €	
∜ Recettes 23 767.86 €	∜ Recettes 118 377.87 €	
Déficit 235.98 €	Excédent 13 989.83 €	

Elle précise que le Compte de Gestion 2022 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement », dressé par le Trésorier Principal, fait apparaître des résultats identiques.

Le Conseil Municipal, après que Madame le Maire se soit retirée de la salle (en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire ou le président de séance en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote),

VOTE et ARRÊTE à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs du Compte Administratif 2022 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » tels que résumés ci-dessus.

> Le secrétaire de séance, Jérôme PALMIER

Le Maire, Pascale BONICEL